

C Ē L I N E
A C A D E M Y



RÉALISER LES TECHNIQUES DE MAQUILLAGE PERMANENT

INITIATION NIVEAU 1



PROGRAMME

« RÉALISER LES TECHNIQUES DE MAQUILLAGE PERMANENT »

DÉROULEMENT & CONTENU DE LA FORMATION

Pré requis, niveau de connaissances
nécessaire et public visé

Objectif de la formation

Acquis au terme de la formation

Moyen pédagogiques, techniques
et de contrôle des connaissances

Évaluation

Pré requis, niveau de connaissances nécessaire et public visé

Esthécien.ne, sous statut d'indépendant ou de salarié souhaitant développer une activité de maquillage permanent, microblading, rehaussement de cils et de sourcils.

La certification de compétences en maquillage permanent est accessible à toute personne ayant effectuée la formation « hygiène et salubrité publiques ».

La certification est dispensable par visioconférence. En cas de handicap, toutes les demandes sont étudiées et la formation est adaptée en fonction du type de handicap. Le déroulement des examens sera aménagé en adéquation avec le handicap identifié avant l'entrée en formation et selon le poste de travail que le.la candidat.e peut être amené.e à rencontrer dans sa vie professionnelle.

Objectif de la formation

La certification de compétences en maquillage permanent vous permettra de maîtriser toutes les techniques de maquillage permanent, en petit groupe de 2 personnes maximum, sur 5 jours consécutifs (35 heures).

L'objectif est d'offrir des garanties quant aux compétences maîtrisées et permettre de proposer en toute sécurité ce type de prestation.

Cette certification de compétences comporte deux modules

- Un module théorique qui se déroule sur 2 jours
- Un module pratique qui se déroule sur 3 jours

- C.1 Développer une prestation de maquillage permanent en adaptant son offre et la gestion commerciale afin de garantir une rentabilité de l'activité
- C.2 Identifier les attentes du client en lui posant des questions sur ses envies afin de définir la technique appropriée
- C.3 Réaliser une observation de la peau en analysant visuellement celle-ci, afin d'évaluer la faisabilité de la pigmentation esthétique des sourcils, des paupières, des lèvres et/ou du rehaussement de cils et sourcils
- C.4 Questionner le client sur ses éventuelles allergies et/ou handicaps, en respectant la vie privée de celui-ci, afin de définir le type d'intervention, les outils et les produits adaptés et d'assurer ainsi la sécurité du client
- C.5 Désinfecter la zone du corps à traiter en respectant les règles d'hygiène en vigueur et le type de peau du client, dans le but d'éliminer les bactéries et obtenir un champ d'action sain
- C.6 Sélectionner les pigments et/ou produits par rapport à la peau et à la législation grâce au tracé préparatoire afin d'obtenir les effets souhaités et l'approbation du client
- C.7 Réaliser une restructuration des sourcils en appliquant une méthode manuelle ou avec un démographe afin de les densifier et obtenir une symétrie
- C.8 Réaliser une intensification ciliaire à l'aide de la dermopigmentation ou de la technique de rehaussement/teinture de cils dans le but d'obtenir du volume
- C.9 Réaliser une coloration des lèvres et un effet 3D à l'aide d'un démographe pour obtenir du volume et une symétrie labiale
- C.10 Renseigner le client sur les suites de la technique mise en oeuvre en expliquant le protocole de soin, d'hygiène et d'entretien à respecter après l'intervention afin de prévenir des risques d'infections et/ou comportement non adapté
- C.11 Assurer le suivi post intervention en planifiant avec le client des rendez-vous afin d'effectuer des interventions de finalisation et/ou d'entretien

Moyen pédagogiques, techniques, et de contrôle des connaissances

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Démonstration des techniques enseignées
- Pratique sur modèles vivants, assistée de la formatrice
- Poste de travail, appareil et consommables à disposition
- Evaluation des connaissances acquises par le contrôle théorique et de la pratique sur modèle
- Remise de l'attestation de formation

Modalités d'évaluation

Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle.

Descriptif : Deux évaluations de certification valident l'acquisition des compétences :

- Mise en situation présentation d'un plan de développement de la compétence en maquillage permanent
- Mise en situation professionnelle d'une prestation de maquillage permanent et/ou de rehaussement de cils et sourcils

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

* Prospection en vue de la pratique sur modèles : La recherche des modèles pour la pratique est à la charge de la stagiaire, en collaboration avec l'organisme de formation. La prospection étant un élément essentiel pour la mise en place d'une nouvelle activité, elle donnera un premier indicateur concret sur le potentiel clientèle de l'apprenante.